

Brignais, le 12 mars 2020

Le Président,

à

MM. BAILLY Jean-Pierre, BERARD Serge, BOISSERIN Guy, Mmes CAILLOZ-MESNIER Elisabeth, CARTIER Josette, MM. CHAUVIN Matthieu, COMBET Damien, DESFORGES Gilles, CATRAIN Lionel, Mme EYMARD Michèle, MM. FAGES Serge, FOUILLAND Pierre, FOURMAUX Rémi, Ernest FRANCO, Mmes GALERA Evelyne, GAUQUELIN Françoise, MM. GERGAUD Jean-Louis, Alain GERON, GILLE Martial, Mmes GRANGE Patricia, LAKEHAL Prescilia, MARTINAUD Marie-Hélène, M. MINSSIEUX Paul, Mme MOMBRUN Josiane, M. Grégory NOWAK, Mme PELTIER Marie-Claire, M. PERRAUD Jean-François, Mmes REBOUL Claire, RIBEYRE Martine, ROTHEA Céline, MM. RUER Jean-Jacques, Mme VENDITTELLI Solange

Communauté de Communes de la Vallée du Garon

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMUNAUTAIRE DU 10/03/2020

PRESENTS : MM. Jean-Pierre BAILLY, Guy BOISSERIN, Damien COMBET, Gilles DESFORGES, Serge FAGES, Pierre FOUILLAND, Mmes Evelyne GALERA, Françoise GAUQUELIN, M. Jean-Louis GERGAUD, Mmes Patricia GRANGE, Michèle EYMARD, M. Jean-Louis IMBERT, Mmes Prescilia LAKEHAL, Marie-Hélène MARTINAUD, Josiane MOMBRUN, M. Jean-François PERRAUD, Mmes Josette CARTIER, Claire REBOUL, Martine RIBEYRE, Céline ROTHEA, MM. Jean-Jacques RUER, Ernest FRANCO, Mme Solange VENDITTELLI

ABSENTS : MM. Matthieu CHAUVIN, Rémi FOURMAUX, Alain GERON

SECRETAIRE : M. Pierre FOUILLAND

Pouvoirs :

M. Serge BERARD donne pouvoir à Mme Michèle EYMARD
Mme Elisabeth CAILLOZ donne pouvoir à M. Serge FAGES
M. Grégory NOWAK donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE
M. Martial GILLE donne pouvoir à Mme Céline ROTHEA
M. Paul MINSSIEUX donne pouvoir à Mme Josiane MOMBRUN
Mme Marie-Claire PELTIER donne pouvoir à Mme Martine RIBEYRE
M. Lionel CATRAIN donne pouvoir à Mme Marie-Hélène MARTINAUD
.

Ouverture de la séance à 19h.

1. DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU SELON LA DELIBERATION DU 15/04/2014

Décisions du Président :

Information est transmise sur les dernières décisions prises par le Président.

Décisions du Bureau :

Information est transmise sur les dernières décisions prises par le Bureau.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU...

Compte-rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

3. RAPPORT

3.1 – FINANCES

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Comptable Public a édité et a transmis à l'Ordonnateur le Compte de Gestion de l'exercice clos 2019 à savoir :

069026
TRES. OULLINS



Etat II-2
Exercice 2019

23300 - CC VALLEE DU GARON

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	-185 044,34		-2 051 070,98		-2 236 115,32
Fonctionnement	2 053 577,46	2 053 577,46	2 258 180,76		2 258 180,76
TOTAL I	1 868 533,12	2 053 577,46	207 109,78		22 065,44
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 868 533,12	2 053 577,46	207 109,78		22 065,44

A la clôture de l'exercice 2019, les services de la Trésorerie ont comparé les réalisations comptables de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon avec celles de la Trésorerie, pour vérifier la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif.

Les résultats de cette démarche confirment la cohérence des documents cités ci-dessus.

Le conseil communautaire décide d'adopter le compte de gestion 2019 à l'unanimité des membres votants :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- après s'être fait présenter le compte de gestion dressée par la Trésorière Principale accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	Résultat de clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investist. 2019	Résultat de l'exercice 2019	Solde des Restes à réaliser 2019	Résultat de clôture
Investissement	- 185 044,34€		-2 051 070,98 €	-613 106,24€	-2 849 221,56€
Fonctionnement	2 053 577,46€	2 053 577,46€	2 258 180,76 €	0,00 €	2 258 180,76€
Total	1 868 533,12 €	2 053 577,46€	207 109,78 €	-613 106,24€	-591 040,80€

Le conseil communautaire décide d'adopter le Compte administratif 2019, tel que présenté, à l'unanimité des membres votants.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 AU BUDGET 2020

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- D'inscrire le solde négatif d'investissement 2019 de -2 236 115,32€ au chapitre D001 du budget 2020,
- D'inscrire aux chapitres des dépenses et des recettes d'investissements 2020 le détail des restes à réaliser 2019, soit 1 928 466,40 € en dépenses et 1 315 360,16 € en recettes, qui créent un besoin de financement complémentaires de 613 106,24 € au budget 2020
- D'assurer la couverture du déficit de la section d'investissement 2019 (=2 236 115,32€) et le financement des restes à réaliser 2019 (= 613 106,24 €) par affectation au compte R1068 de l'excédent d'exploitation 2019 de 2 258 180,76,46€ au budget 2020,
- D'inscrire le report à nouveau en section de fonctionnement de 0,00 € au chapitre R002 du budget 2020
- D'assurer la couverture du déficit de la section d'investissement 2020 complémentaire (=591 040,80€) selon les modalités à définir par les Elus lors du vote du BS, comme par exemple, par inscription au chapitre D023 « virement à la section investissement » du budget primitif 2020 du besoin complémentaire de 591 040,80€ par le crédit du chapitre R021 « virement de la section d'investissement »,
- De sorte à constater que l'équilibre réel du budget 2020 soit respecté par l'excédent des ressources propres 2020 sur les dépenses à couvrir.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE POUR 2020

Vu les articles de références du Code général des impôts, le conseil communautaire, décide à l'unanimité des membres votants :

- De fixer les taux de la fiscalité intercommunale pour 2020 aux niveaux de ceux de 2019.
- De voter les taux permettant de percevoir les différents montants d'impôts notifiés par les services fiscaux

Afin d'équilibrer le budget 2020, d'établir les taux permettant d'obtenir les produits des ressources fiscales du BP 2020 aux niveaux suivants :

- D'approuver le taux de **23,76 %** applicable aux bases fiscales de la cotisation foncière des entreprises
- D'approuver le taux de **6,72 %** applicable aux bases fiscales de la taxe d'habitation revenant à la communauté de communes,

- D'approuver le taux de **2,45 %** applicable aux bases fiscales de la taxe foncière sur les propriétés non bâties revenant à la communauté de communes,
- D'approuver le taux de **17,03 %** applicable aux bases fiscales de la taxe additionnelle sur les propriétés non bâties revenant à la communauté de communes,
- D'approuver le taux de **0,500 %** applicable aux bases fiscales de la taxe foncière sur les propriétés bâties revenant à la communauté de communes

VOTE DES TAUX DE LA TEOM POUR 2020, VOTE PAR ZONES DE COLLECTE

Le conseil communautaire, décide à l'unanimité des membres votants, d'adopter, par commune, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2020 comme suit :

• Commune de Brignais	:	4,587%
• Commune de Chaponost	:	4,031%
• Commune de Millery	:	5,279%
• Commune de Montagny	:	5,291%
• Commune de Vourles	:	3,379%

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 20h25.

Le secrétaire de séance

A Brignais le 12 mars 2020